

DÉCISION N° 2017-224J

Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC, à M. Ludovic Martin, directeur des ressources humaines à compter du 1^{er} décembre 2017 dans les secteurs de gestion administrative.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

DÉCIDE

Article 1^{er} : délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à M. Ludovic Martin, directeur des ressources humaines, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous actes en matière de ressources humaines :

1. les correspondances relatives au comité de sélection,
2. les procès-verbaux d'installation tous personnels,
3. l'avancement d'échelon,
4. le classement dans les différents corps de fonctionnaires,
5. les états de service pour concours, listes d'aptitude ou examens divers,
6. les déclarations d'accident du travail,
7. les demandes d'immatriculation en sécurité sociale,
8. les congés de maladie,
9. les documents de liaison avec la DRFIP, l'URSSAF, le Pôle emploi, la DGI, l'IRCANTEC, la MGEN,
10. les correspondances relatives à l'indemnisation chômage, et attestations ASSEDIC,
11. les convocations individuelles des candidats aux concours organisés par l'établissement,
12. les conventions de formation continue des personnels UTC,
13. les attestations d'emploi,
14. les notifications d'activité réduite – dépassement du plafond de rémunération,
15. l'établissement de la liste des candidats admis à concourir et des listes de recevabilité,
16. les correspondances relatives au dossier déclaré irrecevable, non admissible ou non admis,
17. les certificats d'exercice,
18. les documents et attestations relatifs aux justificatifs de carrières (CRAM, IRCANTEC...),
19. les réponses positives aux ATER,
20. les documents relatifs au temps partiel,
21. les rapports de titularisation (rapport de fin de stage),
22. les arrêtés de retraite,
23. les arrêtés de mise en disponibilité pour l'ensemble des personnels,
24. les attestations de l'employeur.

**Service des
affaires générales et juridiques**
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de Technologie
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

Article 2 : absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Martin, la délégation de signature sera exercée par :

- Mme Nathalie Van Schoor, directrice générale des services,
- Mme Céline Penot, responsable du pôle recrutement pour les convocations individuelles des candidats aux concours organisés par l'établissement,
- Mme Elise Nardi-Zenaidi, responsable du pôle gestion des carrières, pour les déclarations d'accident du travail et les congés de maladie et les attestations d'emploi.
- Mme Lydia Vignolle-Dupré, responsable du pôle paie et rémunérations pour les documents de liaison avec la DRFIP, l'URSSAF, le Pôle emploi, la DGI, l'IRCANTEC, la MGEN ainsi que pour les correspondances relatives à l'indemnisation chômage, les attestations ASSEDIC et les certificats d'exercice.

Article 3 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2017 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Article 5 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier

Original : service des affaires générales et juridiques
Copies : service/département/laboratoire/direction concerné(e)
direction des affaires financières
agent comptable
intéressé(e)s
rectorat
générale
Diffusion : actes réglementaires